

Encadré 2 – Sources et méthodologie

L'enquête 2011 « L'état des associations »

Les données présentées dans cette étude sont issues de l'enquête nationale « L'état des associations en 2011 », menée par le Centre d'économie de la Sorbonne (CES), une enquête unique en France portant sur l'ensemble du monde associatif, dont les éditions précédentes ont eu lieu en 1990, 2000 et 2005. Elle a été pilotée par Viviane Tchernonog, chercheur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) au CES, université de Paris I-Panthéon et réalisée avec le concours financier du ministère de la Culture et de la Communication, de la Caisse des dépôts et consignations, de la fondation Crédit coopératif, de la Fédération nationale du Crédit mutuel et de Chorum. Elle sera reprise par l'Insee à partir de la prochaine édition, en 2014. Les données de cadrage présentées en première partie de la publication sont issues des estimations menées par le CES sur l'ensemble des secteurs associatifs.

Base de sondage et traitements statistiques

Le ministère de l'Intérieur a la charge du répertoire national des associations (RNA) mais celui-ci ne recense pas encore toutes les associations actives. L'Insee gère le répertoire Sirene (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements) mais l'inscription n'est pas obligatoire et les dissolutions ne sont pas toujours connues. Enfin, les services fiscaux n'ont connaissance que des seules associations assujetties à la TVA ou à l'impôt sur les sociétés. Pour pallier l'absence d'une base exhaustive et actualisée qui recenserait les associations en France, l'enquête du CES est réalisée en lien étroit avec l'ensemble des communes de plus de 5 000 habitants et un échantillon des autres, qui relaient le courrier et le questionnaire aux associations de leur territoire.

En 2011, près de 8 000 associations ont participé à l'enquête. Rapproché de différentes sources, éditions précédentes de l'enquête du CES, créations recensées dans le *Journal officiel*, population des associations employeuses identifiables par les déclarations annuelles de données sociales (DADS), données de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), l'échantillon a été redressé, ce qui permet de proposer des extrapolations des résultats à l'ensemble de la France.

Seule l'enquête auprès des associations permet d'estimer précisément le poids économique des associations dans l'ensemble de l'économie culturelle car les sources administratives ne situent pas de façon suffisamment précise la nature des unités économiques. Sur la base des renseignements fournis, qui demeurent parfois très sommaires, ces sources administratives peuvent en effet assimiler à tort une association parfois à une entreprise, parfois, et c'est plus fréquent, à une administration, comme ce peut être le cas par exemple pour les labels subventionnés par l'État. Dans le premier cas, ce qui est en réalité de la production non marchande des associations est alors considéré par la comptabilité nationale comme de la production marchande des entreprises ; dans le second cas, elle est classée en production non marchande des administrations publiques. Cela n'impacte pas l'estimation globale du poids de la culture dans l'économie (85 milliards d'euros) mais modifie la répartition de cette production entre les différents acteurs, au détriment des associations. L'estimation donnée ici permet de rectifier cette répartition.

Les domaines d'activité en 8 groupes utilisés dans les tableaux et les graphiques de cette étude sont issus d'une nomenclature propre à l'enquête. Le répertoire Sirene de l'Insee, qui recense l'ensemble des unités économiques dont les associations, immatricule un nombre important d'associations identifiées ainsi, par leur catégorie juridique, à un secteur d'activité générique qui ne permet pas de décrire précisément l'activité de l'association. Une partie des associations reçoit en effet comme code NAF un code relatif à la nature de la structure (NAF 94.99Z : « Autres activités fonctionnant par adhésion volontaire ») et non pas le secteur dans lequel cette association exerce son activité. Les renseignements collectés dans l'enquête permettent de classer de manière plus sûre ce type d'associations dans un domaine d'activité (culture, loisirs, etc.). Les associations pouvaient déclarer jusqu'à trois domaines d'activité tout en indiquant leur domaine d'activité principal. Pour le domaine « culture », cinq sous-domaines sont par ailleurs proposés :

- maison de la culture, centre d'action culturelle, centre culturel ;
- prévention du patrimoine, musée, monument ;
- organisation ou accueil de spectacles vivants ;
- cinéma, ciné-club, bibliothèque, médiathèque ;
- club culturel.

Le nombre d'emplois salariés est égal au nombre de personnes travaillant dans l'association (hors bénévoles) au moment de l'enquête, quel que soit leur temps de travail. Le caractère employeur ou non d'une association est à considérer avec prudence. En effet, dans le monde associatif, le volume de l'emploi salarié peut fortement varier d'une période de l'année à l'autre, ou d'une année à l'autre, modifiant ainsi le statut d'employeur de l'association. C'est particulièrement le cas dans la culture, où la saisonnalité de l'emploi est importante et la proportion d'emploi salarié occasionnel plus forte que dans d'autres secteurs (intermittents dans le spectacle vivant par exemple).

Les données relatives au nombre total d'emplois salariés dans les associations (1,8 million de salariés) sont estimées par le CES à partir de plusieurs sources mises en cohérence : les déclarations annuelles des données sociales (DADS) ; les données de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss) qui coordonne les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) ; les données synthétisées dans le dispositif de connaissance locale de l'appareil productif (Clap) de l'Insee. Les ventilations par secteur d'activité et les volumes horaires sont ensuite calculés à partir des données issues de l'enquête.